



LEGENDE

Limite de commune	Limite de zone
Emplacement réservé	Espace Boisé Classé
Limites des zones à dominante humide identifiées par le PNRFO	Espace de centralité

Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 CU) :

Jardins et vergers	Secteur soumis à OAP
Arbre remarquable	Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 CU) :
Lavoir	Boisement et haie
Plus Hautes Eaux Connues	Mare
Bande des 100 mètres relative à l'application de la Loi Littoral	

EMPLACEMENT RESERVE

Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1 Aménagement d'un espace public	1 926 m ²	Commune
2 Confortement de la ruelle des Vergers	1 296 m ²	Commune
3 Création d'un accès pour la déviation de la RD 43	2 093 m ²	Conseil Départemental
4 Création d'un cheminement doux le long de la RD43	753 m ²	Commune
5 Création d'un cheminement doux le long de la RD43	893 m ²	Commune
6 Création d'un cheminement piétons et cycles	1686 m ²	Commune

Définition des zones

UA	Zone urbaine qui correspond au cœur de village ancien
UB	Zone urbaine qui correspond à des espaces urbanisés à vocation principale d'habitats
UBD	Secteur de la zone urbaine relatif à l'emprise de l'ancienne ferme de « Maison Blanche »
UY	Zone urbaine à vocation économique
ULa	Secteur de la zone UL dédiée aux activités touristiques qui correspondent aux espaces aménagés pour les équipements aux abords du Lac (Capitainerie, Maison des Lacs) où les activités commerciales sont restreintes
ULb	Secteur de la zone UL dédiée aux activités touristiques qui correspondent aux espaces aménagés sur les abords du lac qui regroupent les différentes activités d'accueil, d'hébergement et de commerces
ULc	Secteur de la zone UL dédié aux activités de réparation, d'entretien et de gardiennage de bateaux
ULd	Secteur de la zone UL dédié aux activités de restauration
ULs	Secteur de la zone UL dédiée aux activités touristiques qui correspondent aux emprises dédiées aux équipements de sports, de loisirs et culturels ainsi qu'aux bâtiments techniques
ULt	Secteur de la zone UL dédiée aux activités touristiques qui correspondent aux emprises dédiées aux espaces d'hébergement de plein air (camping)
1AU	Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'accueil de logements
A	Zone agricole
Ap	Secteur de la zone agricole restrictif où, les constructions sont interdites pour des raisons de préservation des paysages et des milieux écologiques
N	Zone naturelle et forestière
Nh	Secteur de la zone naturelle relatif à des espaces occupés par de l'habitat isolé déconnecté de la trame verte du village
Nj	Secteur de la zone naturelle qui correspond aux jardins et vergers